

BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CERTIFICATION Maintenance MA1 Bornes AC

PROG29 V240705 SIRET 323 733 386 00045 DA 93 13 123 99 13

Informations générales

Durée :

1 jour de formation soit 7 heures

En présentiel**Tarif :** Nous consulter**Participants :**

Maximum 8 participants.

Publics :

Installateurs électriciens, metteur en oeuvre électricien.

Prérequis :

- Connaissances en Électricité
- Maîtriser la conception et le calcul des installations électriques
- Niveau d'étude : CAP / Bac Pro électriciens ou autodidactes avec expériences
- Attestation de réussite à la formation IRVE P1
- Maîtrise de la langue Française

Moyens d'évaluation des prérequis :

QCM positionnement et entretien avec le responsable pédagogique
Attestation niveau P1

Accessibilité handicapé :

Sur demande auprès de notre référent handicap M. ALÉN Gaetan
(04 42 56 42 99)

Délais d'accès :

Planning de formation disponible sur notre site internet ou nous contacter via téléphone ou mail.

Intervenants :

Formateurs expérimentés et diplômés en électricité et IRVE

Indicateur 2023 :

Taux de réussite au 1er passage : 100%

Méthodes et supports pédagogiques :

- Essais sur plateformes technique pédagogique actif et fonctionnel
- 30% minimum du temps consacré aux études de cas sur matériel
- Support de formation sur clés USB, catalogue, notice (papier ou numérique)

Objectifs

Permettre aux stagiaires à l'issue du stage d'être capables :

- Comprendre et mettre en œuvre une maintenance préventive et/ou curative des IRVE, en complément des formations P1 ou P2 dans le respect des consignes des fabricants de bornes
- Assurer la maintenance élémentaire et de diagnostics NIV 1 et NIV 2 des bornes AC selon AFNOR NFX 60-000 : dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive, telles que graissage ou contrôle de bon fonctionnement
- Respecter les objectifs du Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 portant modification du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, mais aussi suivant l'Arrêté du 27 octobre 2021 relatif aux qualifications pour les études de conception, l'installation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Réaliser les opérations de maintenance permettant d'accéder aux subventions conditionnées

Contenu de la formation

- **Rappels élémentaires**
 - Définition des différents types de maintenance et des contrats associés selon AFNOR NFX 60-000
 - Identification des composants de la borne de recharge et des différents types de matériels d'une infrastructure de recharge
 - Principes d'interventions
 - Principes et conduite de diagnostics
- **Mise en sécurité de l'infrastructure**
 - Principe de mise en sécurité générale
 - Rappel sur les niveaux d'habilitations
 - Consignations avant intervention et déconsignation
 - Remise en service et repli (outil, matériel, déchet)
- **Maintenance NIV1/NIV2**
 - Liste des opérations ou des vérifications et des moyens techniques nécessaires
 - Repérage des principales pièces d'usures
 - Tests et essais, utilisation d'une fiche d'autocontrôle
 - Traçabilité et enregistrements des relevés
- **Utilisations des moyens techniques**
 - Diagnostics élémentaires à partir de mesures, des indicateurs ou de codes défauts
 - Tests de performance et remise en exploitation des IRVE
- **Rapports d'intervention après maintenance**
 - Types de rapports
 - Outils informatiques existants
 - Exigences réglementaires de marquage après intervention
- **Cas pratiques :**
 - Essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel.
 - Simuler une charge et les différents défauts avec testeur de borne
 - Paramétrage des bornes via webserver, clef USB ou applications ou autres
 - Présentation du paramétrage d'un gestionnaires de bornes
 - Utilisation des moyens techniques exigés par l'arrêté
 - Principes du serrage au couple

Moyens d'évaluation des acquis

- QCM en fin de formation pour la validation des acquis.
 - Fourniture d'une attestation de réussite en cas de note > 14/20.
 - Une note de 50 % doit être obtenue pour valider
- Une vérification d'identité aura lieu au cours de la formation.**



contact@cerer.fr



04 42 56 42 99



cerer.fr



CERER

Organisme de Formation